

➤ 1. ACTIF ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES)

														31 décembre 2023			
En millions d'euros	Valeur comptable [brute] totale	Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	
		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)	
		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)			dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)			dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)	
		dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habilitant	dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habilitant	dont financement spécialisé	dont habilitant	dont financement spécialisé	dont habilitant	dont financement spécialisé	dont habilitant	dont financement spécialisé	dont habilitant	dont financement spécialisé	dont transitoire
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur	660 050	276 571	9 137	5 808	2 631	598	117							277 169	9 254	5 808	2 631
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	659 823	276 571	9 137	5 808	2 631	598	117							277 169	9 254	5 808	2 631
1 Entreprises financières	82 051	6 803	546	495	403	34	4							6 837	550	495	403
3 Établissements de crédit	12 674	978												978			
4 Prêts et avances	1 356	253												253			
5 Titres de créance	6 137	725												725			
6 Instruments de capitaux propres	5 181																
7 Autres entreprises financières	69 377	5 825	546	495	403	34	4							5 859	550	495	403
8 dont entreprises d'investissement	47 567	3 108	323	323	231	21	3							3 128	326	323	231
9 Prêts et avances	31 470	1 799	221	221	130	21	3							1 820	224	221	130
10 Titres de créance	11 305	1 309	102	102	102									1 309	102	102	102
11 Instruments de capitaux propres	4 792																
12 dont sociétés de gestion	8 039	2 231	172	172	171	13	1							2 244	173	172	171
13 Prêts et avances	6 424	2 219	172	172	171	13	1							2 233	173	172	171
14 Titres de créance	752	12												12			
15 Instruments de capitaux propres	863	0												0			
16 dont entreprises d'assurance	13 771	487	51	0	0									487	51	0	0
17 Prêts et avances	5 727	48	0	0	0									48	0	0	0
18 Titres de créance	3 445	8	0											8			
19 Instruments de capitaux propres	4 599	431	51											431	51		
20 Entreprises non financières	258 850	42 107	8 590	5 313	2 228	564	113							42 672	8 704	5 313	2 228
21 Prêts et avances	250 750	37 862	7 585	4 769	1 935	564	113							38 427	7 698	4 769	1 935
22 Titres de créance	2 045	1 137	534	534	290									1 137	534	534	290
23 Instruments de capitaux propres	6 055	3 108	471	9	3									3 108	471	9	3
24 Ménages	307 637	227 656												227 656			
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	208 499	208 499												208 499			
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	4 617	4 617												4 617			
27 dont prêts pour véhicules à moteur	14 540	14 540												14 540			
28 Financement d'administrations locales	11 286	4												4			
29 Financement de logements																	
30 Autres financements d'administrations locales	11 286	4												4			
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	227																
32 Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	530 952																
33 Entreprises financières et non financières	190 696																
34 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	60 919																
35 Prêts et avances	59 684																
36 dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	24 358																
37 dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																
38 Titres de créance	177																
39 Instruments de capitaux propres	1 058																
40 Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	129 776																
41 Prêts et avances	125 265																
42 Titres de créance	4 207																
43 Instruments de capitaux propres	305																
44 Dérivés	21 814																
45 Prêts interbancaires à vue	7 139																
46 Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 694																
47 Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	308 610																
48 Total des actifs du GAR	1 191 002																
49 Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	1 161 082																
50 Administrations centrales et émetteurs supranationaux	141 256																
51 Expositions sur des banques centrales	300 225																
52 Portefeuille de négociation	719 602																
53 Total des actifs	2 352 085																
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																	
54 Garanties financières	126 240	13 654	5 691	5 735	3 545	144	60							13 798	5 751	5 735	3 545
55 Actifs sous gestion	294 086	72 010	8 512	626	3 897	1 246	147							73 256	8 659	626	3 897
56 dont titres de créance	153 372	31 553	4 949	487	2 152	328	51							31 881	5 001	487	2 152
57 dont instruments de capitaux propres	65 146	11 781	2 891	139	1 756	388	95							12 169	2 987	139	1 756

➤ 3. ICP GAR ENCOURS (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES)

		31 décembre 2023																		
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)			Proportion des actifs éligibles par rapport au total des actifs		
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
		dont financement spécialisé			dont transitoire		dont habitant		dont financement spécialisé		dont transitoire		dont habitant		dont financement spécialisé		dont transitoire		dont habitant	
%		%			%		%		%		%		%		%					
%		%			%		%		%		%		%		%					
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur		23,22 %	0,77 %	0,49 %	0,22 %	0,05 %	0,01 %								23,27 %	0,78 %	0,49 %	0,22 %	28,06 %	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	23,22 %	0,77 %	0,49 %	0,22 %	0,05 %	0,01 %								23,27 %	0,78 %	0,49 %	0,22 %	28,05 %	
2	Entreprises financières	0,57 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %										0,57 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	3,49 %	
3	Etablissements de crédit	0,08 %													0,08 %				0,54 %	
4	Prêts et avances	0,02 %													0,02 %				0,06 %	
5	Titres de créance	0,06 %													0,06 %				0,26 %	
6	Instruments de capitaux propres																		0,22 %	
7	Autres entreprises financières	0,49 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %										0,49 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	2,95 %	
8	dont entreprises d'investissement	0,26 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %										0,26 %	0,03 %	0,03 %	0,02 %	2,02 %	
9	Prêts et avances	0,15 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %										0,15 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %	1,34 %	
10	Titres de créance	0,11 %		0,01 %	0,01 %										0,11 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,48 %	
11	Instruments de capitaux propres																		0,20 %	
12	dont sociétés de gestion	0,19 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %										0,19 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,34 %	
13	Prêts et avances	0,19 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %										0,19 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,27 %	
14	Titres de créance	0,00 %																	0,03 %	
15	Instruments de capitaux propres																		0,04 %	
16	dont entreprises d'assurance	0,04 %	0,00 %												0,04 %				0,59 %	
17	Prêts et avances	0,00 %	0,00 %																0,24 %	
18	Titres de créance	0,00 %																	0,15 %	
19	Instruments de capitaux propres	0,04 %													0,04 %				0,20 %	
20	Entreprises non financières	3,54 %	0,72 %	0,45 %	0,19 %	0,05 %	0,01 %								3,58 %	0,73 %	0,45 %	0,19 %	11,01 %	
21	Prêts et avances	3,18 %	0,64 %	0,40 %	0,16 %	0,05 %	0,01 %								3,23 %	0,65 %	0,40 %	0,16 %	10,66 %	
22	Titres de créance	0,10 %	0,04 %	0,04 %	0,02 %										0,10 %	0,04 %	0,04 %	0,02 %	0,09 %	
23	Instruments de capitaux propres	0,26 %	0,04 %												0,26 %	0,04 %			0,26 %	
24	Ménages	19,11 %													19,11 %				13,08 %	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17,51 %													17,51 %				8,86 %	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,39 %													0,39 %				0,20 %	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	1,22 %													1,22 %				0,62 %	
28	Financement d'administrations locales																		0,48 %	
29	Financement de logements																			
30	Autres financements d'administrations locales																		0,48 %	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux																			
32	Total des actifs du GAR																			

► 5. ICP DES EXPOSITIONS DE HORS BILAN (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES)

		31 décembre 2023																					
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)							
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)							
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)							
		dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habitant	dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habitant	dont financement spécialisé	dont habitant	dont financement spécialisé	dont habitant	dont financement spécialisé	dont habitant	dont financement spécialisé	dont habitant	dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habitant					
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)																							
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	11,04 %	4,60 %	4,64 %	2,87 %	0,12 %	0,05 %	0,00 %	0,00 %										11,16 %	4,65 %	0,00 %	4,64 %	2,87 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	16,49 %	1,95 %	0,14 %	0,89 %	0,29 %	0,03 %	0,00 %	0,00 %										16,77 %	1,98 %	0,00 %	0,14 %	0,89 %

► 1. ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CAPEX)

														31 décembre 2023																	
	Valeur comptable [brute] totale	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)													
		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			dont expositions vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)													
		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)				dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)			dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)		dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)			dont expositions durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)													
En millions d'euros																															
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur	660 050	290 828	19 383	10 111	4 561	1 332	410											292 159	19 793	10 111	4 561										
Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	659 823	290 828	19 383	10 111	4 561	1 332	410											292 159	19 793	10 111	4 561										
1 Entreprises financières	82 051	7 248	1 207	1 116	928	48	8											7 296	1 215	1 116	928										
3 Établissements de crédit	12 674	978	0	0	0	0	0											978	0	0	0										
4 Prêts et avances	1 356	253	0	0	0	0	0											253	0	0	0										
5 Titres de créance	6 137	725																725													
6 Instruments de capitaux propres	5 181	0																													
7 Autres entreprises financières	69 377	6 270	1 207	1 116	928	48	8											6 318	1 215	1 116	928										
8 dont entreprises d'investissement	47 567	3 550	613	613	457	34	4											3 584	618	613	457										
9 Prêts et avances	31 470	2 181	283	283	135	34	4											2 215	287	283	135										
10 Titres de créance	11 305	1 368	330	330	322													1 368	330	330	322										
11 Instruments de capitaux propres	4 792																														
12 dont sociétés de gestion	8 039	2 239	503	503	470	14	3											2 254	506	503	470										
13 Prêts et avances	6 424	2 226	503	503	470	14	3											2 240	506	503	470										
14 Titres de créance	752	14																14													
15 Instruments de capitaux propres	863	0																0													
16 dont entreprises d'assurance	13 771	480	92	0	0													480	92	0	0										
17 Prêts et avances	5 727	3	0	0	0													3	0	0	0										
18 Titres de créance	3 445	0	0															0													
19 Instruments de capitaux propres	4 599	477	92															477	92												
20 Entreprises non financières	258 850	55 919	18 176	8 995	3 634	1 283	402											57 202	18 578	8 995	3 634										
21 Prêts et avances	250 750	50 224	15 741	7 856	3 104	1 263	396											51 487	16 137	7 856	3 104										
22 Titres de créance	2 045	1 442	1 121	1 121	521	0	0											1 442	1 121	1 121	521										
23 Instruments de capitaux propres	6 055	4 253	1 314	18	10	20	6											4 273	1 320	18	10										
24 Ménages	307 637	227 656																227 656		0											
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	208 499	208 499																208 499													
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	4 617	4 617																4 617													
27 dont prêts pour véhicules à moteur	14 540	14 540																14 540													
28 Financement d'administrations locales	11 286	4																4													
29 Financement de logements																															
30 Autres financements d'administrations locales	11 286	4																4													
Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	227																														
Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	530 952																														
33 Entreprises financières et non financières	190 696																														
34 PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	60 919																														
35 Prêts et avances	59 684																														
36 dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	24 358																														
37 dont prêts à la rénovation de bâtiments																															
38 Titres de créance	177																														
39 Instruments de capitaux propres	1 058																														
40 Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	129 776																														
41 Prêts et avances	125 265																														
42 Titres de créance	4 207																														
43 Instruments de capitaux propres	305																														
44 Dérivés	21 814																														
45 Prêts interbancaires à vue	7 139																														
46 Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 694																														
47 Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	308 610																														
48 Total des actifs du GAR	1 191 002																														
Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	1 161 082																														
50 Administrations centrales et émetteurs supranationaux	141 256																														
51 Expositions sur des banques centrales	300 225																														
52 Portefeuille de négociation	719 602																														
53 Total des actifs	2 352 085																														
Expositions de hors bilan - Entreprises soumises aux obligations de publication de la NFRD																															
54 Garanties financières	126 240	18 184	9 368	5 735	3 545	241	124											18 425	9 492	5 735	3 545										
55 Actifs sous gestion	294 086	82 902	14 130	1 029	6 260	1 237	326											84 139	14 456	1 029	6 260										
56 dont titres de créance	153 372	37 045	8 764	823	4 029	495	117											37 540	8 881	823	4 029										
57 dont instruments de capitaux propres	65 146	16 640	4 685	205	2 228	742	209											17 382	4 894	205	2 228										

➤ 2. GAR INFORMATIONS PAR SECTEUR (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CAPEX)

																31 décembre 2023						
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)				Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		
		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		
		Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	Expositions éligibles à la taxonomie	dont durables sur le plan environnemental	
Ventilation par secteur En millions d'euros																						
1	A - Agriculture, sylviculture et pêche	24	0																		24	-
2	B - Industries extractives	231	152			2	0														232	152
3	B.05 - Extraction de houilles et de lignite	0	0																		-	-
4	B.06 - Extraction d'hydrocarbures	192	144																		192	144
5	B.07 - Extraction de minerais métalliques	6	0																		6	-
6	B.08 - Autres industries extractives	13	2			1	0														13	2
7	B.09 - Services de soutien aux industries extractives	20	6			1	0														21	6
8	C - Industrie manufacturière	6 174	1 511			201	140														6 375	1 651
9	C.10 - Industries alimentaires	143	4			1	0														143	4
10	C.11 - Fabrication de boissons	117	31																		117	31
11	C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	0	-																		0	-
12	C.13 - Fabrication de textiles	1	0			4	1														4	1
13	C.14 - Industrie de l'habillement	7	0																		7	0
14	C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	7	2																		7	2
15	C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	18	4																		18	4
16	C.17 - Industrie du papier et du carton	63	1			31	23														95	24
17	C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	19	2																		19	2
18	C.19 - Cokéfaction et raffinage	139	67			1	0														140	68
19	C.20 - Industrie chimique	502	98			9	2														511	99
20	C.21 - Industrie pharmaceutique	130	8			0	0														131	8
21	C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc et en plastiques	156	4			16	2														172	5
22	C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	154	48			26	22														180	70
23	C.24 - Métallurgie	523	129			16	9														539	138
24	C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	124	20			3	1														127	21
25	C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	126	19			1	0														127	19
26	C.27 - Fabrication d'équipements électriques	724	263			0	0														724	263
27	C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	317	73			5	1														322	74
28	C.29 - Industrie automobile	1 417	263			87	79														1 503	342
29	C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	1 022	357			-	-														1 022	357
30	C.31 - Fabrication de meubles	6	0																		6	0
31	C.32 - Autres industries manufacturières	58	3			1	0														59	3
32	C.33 - Réparation et installation de machines et d'équipements	400	114			1	0														400	114
33	D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5 556	2 520																		5 556	2 520
34	D35.1 - Production, transport et distribution d'électricité	5 284	2 443																		5 284	2 443
35	D35.11 - Production d'électricité	4 296	1 572																		4 296	1 572
36	D35.2 - Production et distribution de combustibles gazeux	144	72																		144	72
37	D35.3 - Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	128	5																		128	5
38	E - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	234	117			2	1														236	118
39	F - Construction	1 364	437			2	1														1 366	438
40	F.41 - Construction de bâtiments	824	225			1	0														825	225
41	F.42 - Génie civil	270	50			3	1														273	51
42	F.43 - Travaux de construction spécialisés	268	162			0	0														268	162
43	G - Commerce; réparation d'automobiles et motocycles	3 507	1 228			169	59														3 677	1 287
44	H - Transports et entreposage	1 457	432			10	3														1 467	435
45	H.49 - Transports terrestres et transport par conduites	465	97			3	1														468	98
46	H.50 - Transports par eau	208	36																		208	36
47	H.51 - Transports aériens	16	3																		16	3
48	H.52 - Entreposage et services auxiliaires des transports	765	294			7	2														772	297
49	H.53 - Activités de poste et de courrier	3	1																		3	1
50	I - Hébergement et restauration	58	1			6	0														63	1
51	L - Activités immobilières	1 647	338			770	158														2 417	496
52	K - Activités financières et d'assurance	6 113	2 226			25	9														6 138	2 235
53	Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M - U)	29 555	9 215			96	31														29 651	9 245

➤ 3. ICP GAR ENCOURS (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CAPEX)

		31 décembre 2023																		
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		Proportion des actifs éligibles par rapport au total des actifs			
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
%		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
		dont financement spécialisé			dont transitoire		dont habilitant		dont financement spécialisé		dont transitoire		dont habilitant		dont financement spécialisé		dont transitoire		dont habilitant	
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur		24,42 %	1,63 %	0,85 %	0,38 %	0,11 %	0,03 %								24,53 %	1,66 %	0,85 %	0,38 %	28,06 %	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	24,42 %	1,63 %	0,85 %	0,38 %	0,11 %	0,03 %	0,01 %							24,53 %	1,66 %	0,85 %	0,38 %	28,05 %	
2	Entreprises financières	0,61 %	0,10 %	0,09 %	0,08 %										0,61 %	0,10 %	0,09 %	0,08 %	3,49 %	
3	Établissements de crédit	0,08 %													0,08 %				0,54 %	
4	Prêts et avances	0,02 %													0,02 %				0,06 %	
5	Titres de créance	0,06 %													0,06 %				0,26 %	
6	Instruments de capitaux propres	0,00 %																	0,22 %	
7	Autres entreprises financières	0,53 %	0,10 %	0,09 %	0,08 %										0,53 %	0,10 %	0,09 %	0,08 %	2,95 %	
8	dont entreprises d'investissement	0,30 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %										0,30 %	0,05 %	0,05 %	0,04 %	2,02 %	
9	Prêts et avances	0,18 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %										0,19 %	0,02 %	0,02 %	0,01 %	1,34 %	
10	Titres de créance	0,11 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %										0,11 %	0,03 %	0,03 %	0,03 %	0,48 %	
11	Instruments de capitaux propres																		0,20 %	
12	dont sociétés de gestion	0,19 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %										0,19 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,34 %	
13	Prêts et avances	0,19 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %										0,19 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,27 %	
14	Titres de créance														0,00 %				0,03 %	
15	Instruments de capitaux propres																		0,04 %	
16	dont entreprises d'assurance	0,04 %	0,01 %												0,04 %	0,01 %			0,59 %	
17	Prêts et avances																		0,24 %	
18	Titres de créance																		0,15 %	
19	Instruments de capitaux propres	0,04 %	0,01 %												0,04 %	0,01 %			0,20 %	
20	Entreprises non financières	4,70 %	1,53 %	0,76 %	0,31 %	0,11 %	0,03 %								4,80 %	1,56 %	0,76 %	0,31 %	11,01 %	
21	Prêts et avances	4,22 %	1,32 %	0,66 %	0,26 %	0,11 %	0,03 %								4,32 %	1,35 %	0,66 %	0,26 %	10,66 %	
22	Titres de créance	0,12 %	0,09 %	0,09 %	0,04 %										0,12 %	0,09 %	0,09 %	0,04 %	0,09 %	
23	Instruments de capitaux propres	0,36 %	0,11 %	0,00 %	0,00 %										0,36 %	0,11 %			0,26 %	
24	Ménages	19,11 %													19,11 %				13,08 %	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	17,51 %													17,51 %				8,86 %	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,39 %													0,39 %				0,20 %	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	1,22 %													1,22 %				0,62 %	
28	Financement d'administrations locales																		0,48 %	
29	Financement de logements																			
30	Autres financements d'administrations locales																		0,48%	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux																			
32	Total des actifs du GAR																			

➤ 5. ICP DES EXPOSITIONS DE HORS BILAN (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CAPEX)

		31 décembre 2023																					
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)							
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)							
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)							
		dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habitant	dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habitant	dont financement spécialisé	dont habitant	dont financement spécialisé	dont habitant	dont financement spécialisé	dont habitant	dont financement spécialisé	dont habitant	dont financement spécialisé	dont transitoire	dont habitant					
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)																							
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	14,71 %	7,58 %	4,64 %	2,87 %	0,20 %	0,10 %	0,00 %	0,00 %										14,90 %	7,68 %	0,00 %	4,64 %	2,87 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	18,98 %	3,24 %	0,24 %	1,43 %	0,28 %	0,07 %	0,00 %	0,00 %										19,27 %	3,31 %	0,00 %	0,24 %	1,43 %

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de transparence de l'Acte Délégué de juillet 2022 sur le financement des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile.

► MODÈLE 1 – ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

		31 décembre 2023
Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

➤ **MODÈLE 2 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (DÉNOMINATEUR) (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES)**

Activités économiques <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023					
	TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	241	0,02 %	241	0,02 %		0,00 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	9	0,00 %	9	0,00 %		0,00 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	9 005	0,76 %	8 888	0,75 %	117	0,01 %
8 TOTAL ICP APPLICABLE	9 254	0,78 %	9 137	0,77 %	117	0,01 %

► **MODÈLE 3 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (NUMÉRATEUR) (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES)**

Activités économiques <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023					
	TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	241	2,60 %	241	2,63 %		0,00 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	9	0,09 %	9	0,09 %		0,00 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	9 005	97,31 %	8 888	97,27 %	117	100,00 %
8 MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	9 254	100 %	9 137	100 %	117	100 %

➤ **MODÈLE 4 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES)**

Activités économiques <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023					
	TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
2. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
3. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	86	0,01 %	86	0,01 %		0,00 %
4. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	85	0,01 %	85	0,01 %		0,00 %
5. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	5	0,00 %	5	0,00 %		0,00 %
6. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	267 740	22,48 %	267 258	22,44%	481	0,04 %
8 MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	267 915	22,49 %	267 434	22,45 %	481	0,04 %

➤ **MODÈLE 5 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE
(GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CHIFFRE D'AFFAIRES)**

Activités économiques <i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2023	
		TOTAL	
		Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	70	0,01 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	382 811	32,14 %
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	382 881	32,15 %

► **MODÈLE 2 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (DÉNOMINATEUR) (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CAPEX)**

Activités économiques <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023					
	TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	51	0,00 %	51	0,00 %		0,00 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	400	0,03 %	400	0,03 %		0,00 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	19 341	1,62 %	18 931	1,59 %	410	0,03 %
8 TOTAL ICP APPLICABLE	19 793	1,66 %	19 383	1,63 %	410	0,03 %

► **MODÈLE 3 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (NUMÉRATEUR)
(GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CAPEX)**

Activités économiques <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023					
	TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	51	0,26 %	51	0,27 %		0,00 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	400	2,02 %	400	2,06 %		0,00 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0,00 %	0	0,00 %		0,00 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	19 341	97,72 %	18 931	97,67%	410	100,00 %
8 MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	19 793	100 %	19 383	100 %	410	100 %

► **MODÈLE 4 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI (GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CAPEX)**

Activités économiques <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2023					
	TOTAL CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
2. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
3. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	52	0,00 %	52	0,00 %		0,00 %
4. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	26	0,00 %	26	0,00 %		0,00 %
5. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
6. Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %		0,00 %		0,00 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	272 289	22,86 %	271 367	22,78 %	922	0,08 %
8 MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	272 367	22,87 %	271 445	22,79 %	922	0,08 %

► **MODÈLE 5 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE
(GAR MESURÉ SUR LA BASE DU CAPEX)**

Activités économiques <i>En millions d'euros</i>		31 décembre 2023	
		TOTAL	
		Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	378	0,03 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	39	0,00 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,00 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable		0,00 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	382 464	32,11 %
8	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	382 881	32,15 %